

DELIBERATION N° 80/135 : AUTORISATION DE DEMARRAGE DES TRAVAUX

Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint, chargé de la voirie, attire l'attention du Conseil Municipal sur l'urgence de démarrer les travaux de construction du Pont-rail.

Il rappelle à l'Assemblée que le financement des travaux est assuré par la Commune : un crédit de 1 000 000 F est inscrit au budget supplémentaire 1980, le complément sera inscrit au budget primitif 1981.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser la S.N.C.F. a lancer l'appel d'offres pour les travaux de construction du pont-rail,
- au vu du résultat de l'appel d'offres, autorise la S.N.C.F. à démarrer les travaux.

RIE DE